

Règlement des Trophées Du Département

TDD 54

1- OBJET:

La présente a pour objet de définir les conditions de participations, les modalités d'organisation et le déroulement sportif d'un «Trophée Du Département» pour les catégories : benjamins-benjamines, minimes-hommes minimes-femmes et cadets-cadettes.

Objectif d'un Trophée Du Département:

L'objectif d'un TDD est de proposer une pratique de niveau départemental. Dans le cadre de cette compétition, les joueurs pourront obtenir un classement au CPPP.

2-MODALITES D'ORGANISATION:

2.1. *Autorisation:*

Les comités départementaux sont les organisateurs privilégiés des TDD, ils déclareront le calendrier du circuit avec dates et lieux des étapes auprès de leur ligue.

Les codeps proposent chaque saison un circuit de plusieurs étapes (8 pour le 54) positionnés sur le calendrier Ligue (condition de la CRA pour ne pas faire de demande réglementaire sur poona).

2.2. *Organisation:*

Le comité départemental établit un calendrier définitif après la parution du calendrier ligue. Ce calendrier est diffusé aux clubs en tout début de saison.

Les clubs souhaitant accueillir un TDD enverront leur demande aux responsables de la commission TDD à chaque début de saison.

La commission départementale TDD recherchera un JA en collaboration avec la CRA, en l'absence de JA, un référent (possédant le SOC) sera identifié et autorisé par le Codep.

2.3. *Catégories:*

Le TDD est ouvert aux catégories benjamins-benjamines, minimes-hommes minimes-femmes et cadets-cadettes (les catégories poussins-poussines pourrait être envisagés si les clubs le demandent mais avec le certificat de surclassement adéquat).

2.4. *Surclassement:*

Les joueurs de la catégorie poussins, en règle de leur certificat de surclassement Poussins peuvent prétendre à participer aux TDD en Benjamin.

L'éducateur du club ainsi que la commission départementale jugeront de l'intérêt sportif d'un tel surclassement. Il peut s'agir d'un joueur qui est largement au-dessus du niveau d'un RDJ.

2.5. *Horaires indicatifs:*

Suivant le nombre de participant le TDD aura lieu le samedi après-midi et/ou dimanche. La durée d'un TDD est d'une demi-journée par catégorie si possible.

2.6. *Volants:*

La gestion des volants est laissée au libre choix du club organisateur. Les volants plumes sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition.

Pour les étapes de doubles, les volants seront à la charge du Codep (en fonction du nombre de match joués, le Codep remettra au club organisateur une à trois boites de volants).

2.7. *Salles:*

Un minimum de 5 terrains est nécessaire pour accueillir un TDD (7 terrains pour une étape de doubles et de simple). Afin de respecter les indications horaires, le nombre de terrain reste dépendant du nombre de joueurs.

Dans la mesure du possible, la salle devra être équipée de poteaux homologués.

2.8. *Tableaux:*

Les tableaux et leur forme sont réalisés par la commission départementale.

Les tableaux seront envoyés au club organisateur au plus tard le mercredi qui précède la compétition.

Les TDD ne se joueront qu'en simple à l'exception de 3 étapes où le Codep souhaite intégrer en plus du simple des tableaux de doubles pour développer cette pratique.

2.9. *Arbitrage:*

Le TDD nécessite la présence d'un juge arbitre ou référent identifié.

L'arbitrage est laissé à l'initiative de l'organisateur.

Les résultats seront pris en compte dans le CPPP après l'envoi des résultats par le JA ou la commission départementale TDD.

2.10. *Récompense:*

La possibilité de récompenser les joueurs est laissée à l'initiative du club organisateur ou du codep (uniquement pour les tableaux de double).

Un classement interne individuel sera établi à chaque étape pour pouvoir désigner un «champion Départemental du circuit TDD» (condition CRA pour ne pas faire de demande d'autorisation officielle sur poona). Ce titre sera décerné avant la finale des TDD.

Les joueurs du classement TDD «hors qualification master» pourront prétendre à la finale des TDD. La finale des TDD est ouverte au 2 premiers non qualifiés sur le master, sur proposition des comités à l'issu de leur circuit départemental.

2.11. *Communication et promotion:*

Le comité départemental se charge de la communication interne du circuit et cherche à réunir un maximum de club sur le département.

Le comité départemental communique les résultats et assure le suivi des différentes étapes pour élaborer un classement final à la fin de la saison.

Le club organisateur assure la promotion locale de la compétition.

2.12. *Transmission des résultats:*

A l'issue d'un TDD, les résultats ainsi que le compte rendu du responsable du club organisateur sont à transmettre aux responsables de la commission dans un délai de huit jours.

Une gestion informatique est fortement recommandée.

3. MODALITES D'INSCRIPTION

3.1. *Inscriptions:*

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs licenciés à la FFBA pour la saison en cours.

Les inscriptions sont réalisées par le club et doivent parvenir aux responsables de la commission par courrier ou par courriel 10 jours avant le TDD.

Un joueur titularisé en TIJ devra jouer obligatoirement dans la catégorie supérieure à la sienne.

Seuls les joueurs ayant réellement participé à un TDD peuvent marquer des points dans le classement TDD.

Les joueurs peuvent participer à un TDD hors département s'il n'y en a pas dans leur Codep à la même date (sous réserve de place disponible par le club d'accueil). Dans ce cas, les joueurs ne marqueront pas de points dans aucun classement TDD à l'issue de l'étape.

Pas d'inscription possible pour les joueurs hors Ligue Lorraine.

Un joueur qualifié sur un TNJ, TIJ ou TDL ne peut pas participer à un TDD sur le même weekend end.

3.2. *Coût d'inscription:*

La participation d'un TDD est fixée à 6€ par joueur inscrit (simple et/ou double).

3.3. *Sanctions:*

Les clubs sont responsables des inscriptions de leurs joueurs.

Si au cours de l'année 3 infractions sont commises telles que:

- feuille d'inscription non conforme (élément manquant, n° de licence, catégorie...)
- jeunes inscrits mais non excusés (les joueurs ne pouvant être présent pour le TDD a pour obligation d'appeler soit son responsable soit le responsable de la commission (numéro de téléphone sur les convocations) pour prévenir de son absence lors du TDD. Dans le cas contraire le responsable de la commission se réserve le droit de le suspendre pour le prochain TDD.
- dépassement de la date limite d'inscriptions (10 jours avant le TDD)

- non-paiement des inscriptions dans les délais (le paiement doit parvenir au plus tard au club organisateur le jour du TDD)
une amende forfaitaire de 50€ sera alors infligée au club concerné.

3.4. *Accompagnateurs:*

En application de la réglementation fédérale sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'un moins un délégué majeur nommé par le club et présent pendant la durée de la compétition.